



Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Appel à manifestation d'intérêt « Aménagement touristique durable » : Financement des travaux d'aménagement de Tahiti Plage

Séance du 12 octobre 2022

2^{ème} convocation

Délibération n° 68

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 10

Absents : 30

Votants : 13

- dont « pour » : 13

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 08/10/ 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le mercredi 12 octobre 2022 à 16 heures.

Présents :

ABDOU ELHOIDE Dhatia, ATTIBOU Zainati, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Absents :

BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, Mohamed Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima,

Absents représentés :

BOINA M'ZE Salim représenté par ABDOU ELHOIDE Dhatia,

CHANRANI Daoudou représenté par IBRAHIMA SAID Maanrifa,

SAID-SOUFFOU Soula représenté par MROIVILI Mouhamadi Moindjie

Secrétaire de séance : ABDYOU ELOIHIDE Dhatia

Le président rappelle que s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum ([articles L. 2121-10 à L. 2121-12](#) du CGCT).

Le plan de reconquête "destination France" dévoilé par le Premier ministre le 20 novembre 2021, a fixé à 10 ans une trajectoire de rebond et de transformation du secteur touristique. Dans ce cadre, le MTECT engage une action d'ingénierie qui vise à accompagner des territoires.

Dans le cadre du "Plan tourisme Destination France", le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires lance un appel à manifestation d'intérêt "Aménagement touristique durable". Trois types de territoire sont ciblés : les espaces littoraux, les sites de moyenne montagne et les territoires ruraux.

Les projets ou territoires retenus bénéficieront d'une offre en ingénierie et en financement par le biais de l'un des trois dispositifs mobilisés : l'Atelier des territoires, le Projet Partenarial d'Aménagement ou l'EcoQuartier. La mobilisation simultanée de ces 3 outils au sein du même AMI vise à mener une action systémique qui permet d'embrasser sous la même problématique du tourisme durable, des projets de nature différentes : des projets de stratégies territoriales, des projets pré-opérationnels complexes de morceaux de tissus urbains, des projets plus opérationnels de création ou restructuration de quartiers.

Les projets retenus et les outils mobilisés dans le cadre de cet AMI doivent permettre de répondre à huit grands enjeux de l'aménagement touristique durable :

1. La diversification de l'offre touristique.
2. Mobilité : accès et déplacements.
3. Gestion des ressources
4. Protection des espaces naturels
5. Restructuration urbaine
6. Réhabilitation et mutabilité de l'immobilier
7. Population résidente et gestion sociale
8. Education à l'environnement et au changement climatique

Considérant qu'en l'état actuel des études et des connaissances en possession de la 3CO, les travaux d'aménagement de Tahiti Plage s'élèvent à un montant total de 3 462 625€ ;

Considérant le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	%
Travaux	3 462 625€	Etat (AMI – Aménagement touristique durable)	2 770 100€	80
		FCTVA	567 870.50€	16.4
		Fonds propres	124 654.50€	3.6
Total	3 462 625€	Total	3 462 625€	100

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'émettre un avis favorable à la réalisation du projet d'aménagement de Tahiti plage,
- D'approuver le plan de financement du projet ;
- D'autoriser Monsieur le président à solliciter une subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « aménagement touristique durable » d'un montant de 2 770 100€ (soit 80% du montant estimé),
- D'autoriser Monsieur le président à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré le 12/10/2022

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 14/10/2022
Qualité : Président

